

Le 1<sup>er</sup> novembre 2013

Son Excellence, Monsieur Raymond Benjamin  
Secrétaire général  
Organisation de l'aviation civile internationale  
« *La Maison de l'OACI* »  
Bureau 12.15

Excellence,

La Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation de l'aviation civile internationale souhaite vous notifier par écrit les réserves officielles du Canada concernant la résolution de la 38<sup>e</sup> Assemblée générale de l'Organisation : Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement – Changements climatiques.

Ces réserves cadrent avec les déclarations du Canada faites à la séance plénière de l'Assemblée générale, le 3 octobre 2013.

Veillez agréer, Excellence, l'assurance de ma haute considération.

Marc Delisle  
Représentant suppléant

**Réserves du Canada concernant la résolution de la 38<sup>e</sup> session de  
l'Assemblée générale de l'Organisation de l'aviation civile  
internationale intitulée « Exposé récapitulatif de la politique permanente  
et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de  
l'environnement – Changements climatiques »**

Le Canada remercie le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée et le Président du Conseil des efforts qu'ils ont déployés durant la 38<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale et se félicite des résultats obtenus sur la question des changements climatiques.

Cela dit, tel que noté pendant la séance plénière de l'Assemblée générale, le 3 octobre 2013, le Canada souhaite émettre une réserve sur le paragraphe 16, alinéa b), de la résolution intitulée Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement – Changements climatiques, ainsi que sur le paragraphe p) de l'annexe à cette résolution.

Ces réserves font écho aux préoccupations persistantes du Canada quant à l'incorporation dans la résolution, par principe ou en pratique, de responsabilités communes mais différenciées, un élément de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui semblent incompatibles avec les règles régissant l'activité de l'aviation civile internationale.

Le Canada reste déterminé à poursuivre la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'aviation internationale, dans le cadre de l'Organisation de l'aviation civile internationale, au moyen d'un large assortiment de mesures basées sur le marché.